République Française
Département : ARDECHE
Arrondissement : Largentière
MALARCE SUR LA THINES - Commune

Séance du mardi 25 novembre 2025

Délibération N° DE_070_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	6	6
Date de la convocation : 19/11/2025		
Pour	Contre	Abstention
6	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal de Malarce), sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE.

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Emilie MALEYSSON, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Ronna CHALVET, DANIEL GINIER
Représentés : EMMANUEL VERILHAC représenté par Delphine FEUILLADE BRIERE
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Valentin BESNIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Mise à disposition de la salle de la Mairie aux candidats à l'élection municipale

Madame le Maire explique au conseil municipal que la salle de la mairie peut être mise à disposition des candidats à l'élection municipale. Dans un souci d'égalité de traitement entre les candidats, elle propose de mettre à disposition gratuitement la salle de la mairie de Malarce aux candidats.

Les candidats devront effectués la demande au moins une semaine avant la date de la réunion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **Valide** la proposition de Madame le Maire

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Delphine FEUILLADE BRIERE
Président de séance

Valentin BESNIER
Secrétaire de séance

MAIRIE DE MALARCE SUR LA THINES (ARDECHE)

Date de transmission de l'acte: 26/11/2025
Date de reception de l'AR: 26/11/2025

007-210701470-DE_070_2025-DE
AGEDI